

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N°76-53 du 23 Février 1976

portant radiation de la Camarade LAKOUSSAN
Béatrice Symphorose du Corps de la Magistra-
ture.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
Sur décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin
en sa séance du 17 février 1976 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - La Camarade LAKOUSSAN Béatrice Symphorose est radiée du Corps
de la Magistrature pour compter du 20 juin 1975.

ARTICLE 2 - La Camarade LAKOUSSAN Béatrice Symphorose sera reclassée dans
le Corps des Administrateurs Civils au grade correspondant à son ancienneté
dans le Corps de la Magistrature et mise à la disposition du Ministre de la
Fonction Publique et du Travail.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge les dispositions du décret N°73-188
du 22 mai 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

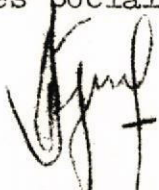
Fait à COTONOU, le 23 Février 1976


par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Affaires Sociales,

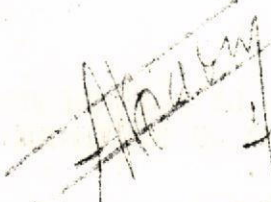
Le Ministre des Finances,


Capitaine Moriba DJIBRIL


Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

.../...

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,


Capitaine Adolphe BIAOU

Ampliations : PR 8 MJL 2 DGJL 2 MFPT 2 DP 1 MF 1 DB-DCF-Solde 3
Trésor 1 CNR 1 SGG 4 - Intéressée 1